

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 23 mars 1966

Une réunion régulière du Sénat Académique s'est tenue au Salon de La Société l'Assomption le 23 mars 1966.

Etaient présents: R. P. Clément Cormier M. Yves Roberge
M. Raymond LeBlanc M. Jean Cadieux
M. Aurèle Young R. P. Arthur Gauvin
R. P. Léopold Lanteigne R. P. Roland Soucie
M. Numa Marcotte P. P. Paul Bourque
R. P. Ls-Marcel Daigle Sr Jacqueline Bouchard
R. P. Raoul Pionne R. P. Reno Desjardins
M. Alphonse Gaudet M. Alexandre Boudreau
R. P. Maurice Boivin

Etaient absents: M. Brian Newbold, R. P. Léonard Gaudet.

Le président du Sénat fit remarquer une irrégularité dans l'avis de convocation et il expliqua que la date de la réunion avait été avancée afin de permettre à trois membres d'assister au Congrès Triennal de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF).

M. Numa Marcotte, appuyé du Père Maurice Boivin, proposa que la réunion se fasse régulièrement. Cette proposition fut adoptée.

Le Secrétaire lut le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 1966. Sur proposition du Père Raoul Pionne, appuyé du Père Reno Desjardins, le procès-verbal fut accepté.

Rapports des comités permanents:

Règlements académiques. - Le comité permanent des règlements académiques a exposé les problèmes que posent les demandes d'admission des étudiants anglophones et demanda au Sénat d'établir une politique à ce sujet.

Pendant la discussion, le Recteur expliqua sa conception et son interprétation de l'article quatre des statuts:

"L'Université de Moncton est une institution essentiellement de culture française, mais fonctionnellement bilingue".

Pour le Recteur, l'Université est de caractère et d'inspiration française. L'enseignement est généralement donné en français mais il peut arriver qu'un cours soit donné en anglais à des étudiants gradués ou à des étudiants de l'Extension. Il expliqua que l'expression "fonctionnellement bilingue", proposée après bien des discussions, nous permet d'accepter des étudiants de langue anglaise s'ils reconnaissent et acceptent le caractère français de l'Université. Dans cette expression il voit également un sens de biculturalisme dans la formation de nos étudiants, c'est-à-dire que les programmes d'études doivent aider l'étudiant à développer sa connaissance de la langue seconde du pays.

Le Père L. Lanteigne s'est montré réticent à l'expression "il peut arriver qu'un cours soit donné en anglais" et trouve que nous devons insister sur le caractère et l'esprit français dans notre enseignement et dans l'organisation de la vie étudiante. A l'Extension il considère que l'enseignement devrait seulement se donner en anglais si un nombre important d'étudiants le justifie.

M. Alexandre Boudreau a donné une autre interprétation de l'expression "fonctionnellement bilingue". Pour lui un étudiant conserve sa langue maternelle comme langue de pensée et la langue seconde devient une langue de communication.

M. Aurèle Young, appuyé par M. Raymond LeBlanc proposa la politique suivante:

- 1) Qu'un comité d'admission contrôle la compréhension du français des étudiants anglophones.
 - a) S'ils comprennent assez de français pour suivre les cours, ils seront admis aux conditions générales d'admission.
 - b) S'ils ne comprennent pas assez de français, il faudra par un travail de persuasion les amener à suivre des cours de français pendant l'été, préférablement après la XIe et la XIIe années du cours secondaire.
- 2) Le comité d'admission autorisera ces étudiants à suivre l'anglais comme langue première et le français comme langue seconde. Les autres cours seront suivis en français.
- 3) Les examens et les travaux semestriels pourront être rédigés en anglais.
- 4) Un étudiant sera considéré français ou anglais d'après son programme d'étude au cours secondaire.

Cette proposition fut adoptée.

Comité des grades

Le Comité des grades a demandé l'autorisation d'entreprendre les demandes pour choisir les candidats aux degrés honorifiques. Le Sénat a accepté la même politique que l'an dernier, c'est-à-dire que l'exécutif se chargera de choisir les candidats après consultation avec l'Association des Anciens et Amis et les directeurs de la campagne de souscription.

Rapports des Facultés et Ecoles

Faculté des Arts:

Le Père Desjardins a présentée la structure du B.A. Ce programme comporte quinze cours obligatoires et huit cours-options.

Les cours-options donneront une concentration dans deux sujets au rythme de 4-2 ou 3-3. Deux cours-options seront libres.

Proposé par le R. P. Desjardins, appuyé de M. Aurèle Young, cette structure est acceptée.

Sur proposition du Père L. Lanteigne, appuyé du Père R. Soucie, il est recommandé que tous les baccalauréats qui donnent une concentration, s'appelle Baccalauréat avec mention au lieu de Baccalauréat général et que la mention soit indiquée sur les relevés de notes. Cette proposition fut adoptée.

Le Père Lanteigne, appuyé du Père Desjardins, proposa que le Conseil de la Faculté des Arts organise une autre réunion des professeurs de français pour établir le contenu des cours obligatoires de français. Cette proposition fut adoptée.

Faculté des Sciences:

La faculté des Sciences n'a pas présente de rapport.

Ecole de Commerce:

M. Jean Cadieux a présenté le programme des cours de l'Ecole de Commerce. Dans la discussion, M. Alexandre Boudreau fit remarquer qu'il était impossible d'offrir des cours de droit international à moins de donner un cours général en sciences politiques.

Sur proposition de M. Jean Cadieux, appuyé du Père R. Soucie, le programme de commerce est accepté.

Ecole de Psychologie - Education:

L'Ecole de Psychologie - Education n'a pas présenté de rapport.

Ecole des Sciences Hospitalières:

Soeur Jacqueline Bouchard a distribué un feuillet donnant tous les détails concernant le cours de Sciences hospitalières pour les infirmières enregistrées.

Soeur Bouchard a exposé les grandes lignes du rapport de la visiteuse officielle des Ecoles de Sciences Hospitalières. Le rapport était assez favorable mais soulignait des lacunes concernant les stages cliniques et les locaux disponibles aux étudiantes et aux professeurs.

Sur proposition de Soeur Bouchard, appuyé du Père L.-M. Daigle le rapport est reçu.

Les Services extérieures:

M. Alexandre Boudreau a exposé le travail et les problèmes de l'extension académique. Il n'a pas fourni de rapport puisqu'un comité doit examiner avec un représentant du Ministère de l'Education certains problèmes concernant les programmes, les conditions d'admission, la date d'émission des certificats d'enseignement, les dossiers académiques, et la répartition géographique délimitant le territoire des collèges affiliés.

M. Boudreau a ensuite distribué des feuillets publicitaires qui présentaient le nouveau centre résidentiel pour l'éducation adulte. Il rapportait que le New Brunswick Telephone et New Brunswick Power Commission avaient prévu dans les budgets des sommes importantes qui permettraient aux employés de suivre des cours au Centre d'Education Adulte.

Les Ministères provinciaux et fédéraux étudient sérieusement le programme de l'éducation adulte et M. Boudreau croit que leur participation sera considérable.

Sur proposition de M. Alexandre Boudreau, appuyé du Père R. Soucie, le rapport est reçu.

Père Louis-Marcel Daigle, appuyé de M. Numa Marcotte proposa qu'une lettre de remerciement soit envoyée à La Société l'Assomption qui met à notre disposition sa salle de réunion.

Cette proposition fut adoptée.

Raoul Dionne, c. s. c.
Secrétaire général